

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mardi 13 novembre 2024, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. James Kromida, vice-président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristof, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur, ouest
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|-------------------|--------------|-------------------|---------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------------|----------------|
| 1. | <p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. | <p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. | <p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-11-13-3</u></p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. | <p><u>Composition du conseil des commissaires à la suite de l'élection du 3 novembre 2024</u></p> <p><u>COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (art.162, Loi sur les élections scolaires)</u></p> <table border="0"> <tr> <td>PRÉSIDENT</td> <td>Joe Ortona</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 1</td> <td>Susan Perera</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 2</td> <td>Chelsea Craig</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 3</td> <td>Paola Samuel</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 4</td> <td>Maria Corsi</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 5</td> <td>Sharon Nelson</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 6</td> <td>Pietro Mercuri</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 7</td> <td>James Kromida</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 8</td> <td>Mario Pietrangelo</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 9</td> <td>Paula Kilian</td> </tr> <tr> <td>CIRCONSCRIPTION 10</td> <td>Julien Feldman</td> </tr> </table> <p><u>COMMISSAIRES PARENTS :</u></p> <p>Merika Ramundo Jessica Houde-Woytiuk Jennifer Rutt Julie Kristof</p> | PRÉSIDENT | Joe Ortona | CIRCONSCRIPTION 1 | Susan Perera | CIRCONSCRIPTION 2 | Chelsea Craig | CIRCONSCRIPTION 3 | Paola Samuel | CIRCONSCRIPTION 4 | Maria Corsi | CIRCONSCRIPTION 5 | Sharon Nelson | CIRCONSCRIPTION 6 | Pietro Mercuri | CIRCONSCRIPTION 7 | James Kromida | CIRCONSCRIPTION 8 | Mario Pietrangelo | CIRCONSCRIPTION 9 | Paula Kilian | CIRCONSCRIPTION 10 | Julien Feldman |
| PRÉSIDENT | Joe Ortona | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 1 | Susan Perera | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 2 | Chelsea Craig | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 3 | Paola Samuel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 4 | Maria Corsi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 5 | Sharon Nelson | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 6 | Pietro Mercuri | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 7 | James Kromida | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 8 | Mario Pietrangelo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 9 | Paula Kilian | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CIRCONSCRIPTION 10 | Julien Feldman | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

5. Entrée des prestations de serment

La secrétaire générale indique que les commissaires élus dans toutes les circonscriptions ont prêté le serment d'office requis, conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*.

Déclaration du président :

Bonsoir,

Je suis profondément honoré et reconnaissant de l'immense confiance que vous avez placée en moi, en chacun des commissaires des circonscriptions et des commissaires parents qui ont été élus pour former ce nouveau conseil. Forts de plus de 18 000 personnes ayant exprimé leur vote et du taux de participation le plus élevé des 26 dernières années, soit 23 %, nous affirmons avec conviction les valeurs que nous partageons ainsi que la vision précise que nous avons pour la Commission scolaire English-Montréal. Nous ne prenons pas cette responsabilité à la légère; elle reflète non seulement votre confiance, mais aussi le rôle vital que joue la CSEM pour assurer la vitalité de l'éducation anglophone au Québec.

Ces quatre dernières années, nous avons été solidaires dans des moments particulièrement difficiles, et je suis incroyablement fier de ce que nous avons accompli en tant que communauté. Nous avons été confrontés à une pandémie mondiale qui a bouleversé notre existence à tous points de vue. En réponse, nous nous sommes mobilisés rapidement et de manière décisive pour élaborer des solutions qui ont permis à nos élèves de poursuivre leurs apprentissages, à notre personnel enseignant d'être soutenu et à notre communauté d'être en sécurité. L'Académie Quebec Virtual, que nous avons mise en place très tôt, a permis à nos élèves de poursuivre leurs études sans interruption depuis leur domicile. Nous avons également adapté de nouveaux protocoles sanitaires et réaménagé nos salles de classe pour qu'elles soient modulables, sûres et propices à l'apprentissage, même en temps de crise.

Notre engagement en faveur du potentiel de chaque enfant est inébranlable. Au cours du dernier mandat, nous avons priorisé et renforcé le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, en créant des centres d'excellence pour mieux desservir cette clientèle et en élargissant notre réseau de professionnels en orthophonie, en psychologie et en adaptation scolaire. Nous sommes conscients que le chemin de la réussite est différent pour chaque élève, et nous nous engageons à leur fournir les ressources et l'aide dont ils ont besoin pour s'épanouir.

L'une des pierres angulaires de notre mission a été de moderniser et d'améliorer les espaces d'apprentissage. Nous avons investi massivement dans nos écoles et nos installations, en entreprenant d'importantes rénovations et améliorations. Des projets tels les travaux de réfection de 20 millions de dollars à l'école primaire Westmount Park, la modernisation du complexe James Lyng et du centre aquatique de l'académie LaurenHill témoignent de notre promesse d'offrir aux élèves des lieux d'apprentissage sûrs et inspirants. Outre les améliorations traditionnelles, nous avons incorporé des technologies intelligentes et des espaces d'apprentissage modulables qui serviront nos élèves à long terme, grâce à des équipements de pointe pour répondre aux exigences d'un monde en constante évolution.

Au moment où nous célébrons ces réalisations, nous sommes pleinement conscients des défis plus vastes auxquels notre communauté est confrontée. Les mesures législatives dont les projets de loi 21, 40 et 96 menacent sérieusement les droits et libertés de la communauté anglophone du Québec. Nous sommes restés fermes et avons manifesté notre opposition à ces politiques. Nous croyons en un système éducatif inclusif et accessible, où les Québécoises et Québécois d'expression anglaise ont le droit de participer pleinement, et nous nous engageons à défendre ces droits devant les tribunaux et dans tous les forums nécessaires. Nous ne laisserons pas notre communauté être mise à l'écart ni nos droits brimés.

En me tournant vers l'avenir, je suis animé par le travail qui nous attend. L'éducation va bien au-delà des cours, elle vise à former des citoyennes et citoyens confiants et empathiques, prêts à apporter une

contribution positive à leur communauté. Au cours des quatre prochaines années, nous nous engageons à créer des environnements où chaque élève se sent valorisé, compris et responsabilisé. Par ailleurs, nous intensifierons nos actions axées sur la lutte contre l'intimidation et le racisme, de manière à promouvoir une culture d'inclusion et de respect à la grandeur de nos écoles. La mise en œuvre de ces programmes est essentielle non seulement pour garantir un environnement scolaire sûr, mais aussi pour former des élèves empathiques et socialement conscients, capables de diriger avec intégrité et compassion. Nous convenons qu'une éducation moderne doit être le reflet du tissu diversifié et multiculturel de notre communauté et favoriser l'unité et le respect.

Sur le plan pédagogique, nous sommes constamment à la recherche de nouveaux programmes et parcours d'apprentissage qui cadrent avec l'évolution des besoins et des champs d'intérêt de nos élèves. Qu'il s'agisse de programmes élargis en formation professionnelle, d'un meilleur enseignement des langues ou de cours avancés en science et technologie, notre objectif est de proposer un programme d'études qui prépare les élèves à des perspectives diversifiées. Nous voulons que nos élèves diplômés soient bien équilibrés et dotés des compétences nécessaires pour accéder à l'enseignement supérieur, au monde du travail et à une vie citoyenne active.

Parallèlement, nous avons fait des progrès au niveau des partenariats avec les parents, les éducatrices et éducateurs, de même que les organismes communautaires. De telles relations sont vitales pour un système éducatif florissant, et nous entendons les renforcer davantage au cours des années à venir. Nous tiendrons régulièrement des consultations pour bien comprendre l'évolution des besoins de nos élèves et de leurs familles, en veillant à ce que la communauté soit entendue et respectée à tous les stades du processus décisionnel. En définitive, notre objectif est de former une génération de jeunes gens qui sont non seulement aptes à faire des études, mais également fiers de leur patrimoine, qui maîtrisent le français et l'anglais, et qui sont engagés au sein de leur communauté. C'est la vision que nous partageons, et nous travaillerons sans relâche pour qu'elle se concrétise.

En terminant, je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre confiance, votre partenariat ainsi que votre conviction à l'égard de ce que nous construisons ensemble. L'avenir de l'enseignement public anglophone au Québec est prometteur, et ce n'est que le début. Tous ensemble, nous continuerons à faire progresser l'éducation et à défendre les droits des anglophones. Je suis fier de mener ces efforts avec vous, et je me réjouis à l'avance du travail incroyable que nous allons accomplir ensemble tout au long des quatre prochaines années.

Je vous remercie.

6. Période de questions

Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant le point suivant :

- Manuels d'anglais

7. Élection à la vice-présidence du conseil

ATTENDU QUE conformément à l'article 9.3 du Règlement n° 11 – Régie interne, la vice-présidente ou le vice-président est élu parmi les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 9.3 dudit règlement, la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature à la vice-présidence du conseil;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élection à la vice-présidence du conseil, le conseil des commissaires a tenu compte des qualités suivantes : leadership engagé, intégrité reconnue, normes éthiques, honnêteté, transparence, diligence, pragmatisme, efficacité, compétences en matière de communication et esprit de consensus, conformément au Règlement n° 11;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection à la vice-présidence du conseil :

James Kromida

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI QU'à compter du 13 novembre 2024, M. James Kromida soit désigné à titre de vice-président du conseil.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-7

8. Comité exécutif

8.1 Composition

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* et de l'article 10.2.2 du Règlement n° 11 – Régie interne, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif composé du nombre de commissaires qu'il détermine, par résolution, y compris le président, au moins un commissaire représentant le comité de parents et au moins un commissaire coopté, le cas échéant;

ATTENDU QUE le président du conseil des commissaires agit à titre de président du comité exécutif, sauf s'il en décide autrement, et le vice-président du comité exécutif est désigné à même ses membres, conformément à l'article 10.2.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires nouvellement élu désigne le nombre et les membres du comité exécutif lors de sa première séance, conformément à l'article 10.2.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal soit formé de sept (7) membres, y compris le président du conseil agissant à titre de président du comité exécutif et au moins un commissaire parent.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-8.1

8.2 Durée du mandat des membres

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* et de l'article 10.2.2 du Règlement n° 11 – Régie interne, le conseil des commissaires détermine, par résolution, la durée du mandat des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le mandat des membres du comité exécutif soit d'une durée de 2 ans.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-8.2

8.3 Élection des membres

ATTENDU QU'en vertu de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* et de l'article 10.2.2 du Règlement n° 11 – Régie interne, le conseil des commissaires doit instituer un comité exécutif composé du nombre de commissaires qu'il détermine, par résolution, y compris le président, au moins un commissaire représentant le comité de parents et au moins un commissaire coopté, le cas échéant;

ATTENDU QUE le comité exécutif est formé de 7 membres, conformément à la résolution n° 24-11-13-8.1, y compris le président du conseil agissant à titre de président du comité exécutif, au moins un commissaire parent et un commissaire coopté, le cas échéant;

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif est de 2 ans, conformément à la résolution n° 24-11-13-8.2;

ATTENDU QUE la secrétaire générale, M^e Nathalie Lauzière, a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature à titre de membres du comité exécutif, et les a transmis au conseil des commissaires le 11 novembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil doit élire 7 membres parmi les commissaires;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité exécutif :

Maria Corsi
Pietro Mercuri
James Kromida
Paula Kilian
Julien Feldman
Jessica Houde-Woytiuk
Sharon Nelson

ATTENDU QUE M. James Kromida a retiré sa candidature;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'à compter du 13 novembre 2024, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité exécutif :

Maria Corsi
Pietro Mercuri
Paula Kilian
Julien Feldman
Jessica Houde-Woytiuk
Sharon Nelson

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-8.3

9. Comité de gouvernance et d'éthique

9.1 Composition

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10.3.2 du Règlement n° 11 – Régie interne, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois (3) ou cinq (5) membres du conseil des commissaires, tel que déterminé par résolution du conseil;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires nouvellement élu désigne les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de sa première séance, conformément à l'article 10.3.4 du Règlement n° 11 – Régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire English-Montréal soit formé de trois (3) membres.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-9.1

9.2 Élection des membres

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE le conseil doit élire trois (3) membres parmi les commissaires;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité de gouvernance et d'éthique :

Mario Pietrangelo
Julien Feldman
Jessica-Houde Woytiuk

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à compter du 13 novembre 2024, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique :

Mario Pietrangelo
Julien Feldman
Jessica-Houde Woytiuk

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-9.2

9.3 Élection à la présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit la présidence du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le président du comité de gouvernance et d'éthique doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection à la présidence du comité de gouvernance et d'éthique :

Mario Pietrangelo
Julien Feldman

ATTENDU QUE M. Julien Feldman a retiré sa candidature;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à compter du 13 novembre 2024, M. Mario Pietrangelo soit désigné à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-9.3

9.4 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit la vice-présidence du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de gouvernance et d'éthique, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE la vice-présidence du comité de comité de gouvernance et d'éthique doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection à la vice-présidence du comité de gouvernance et d'éthique :

Julien Feldman

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à compter du 13 novembre 2024, M. Julien Feldman soit désigné à titre de vice-président du comité de gouvernance et d'éthique.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-9.4

10. Nomination d'un représentant ou d'une représentante au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

Le conseil des commissaires a procédé à la désignation d'un représentant :

M. Joe Ortona a proposé sa candidature pour continuer à titre de représentant;

Il n'y a pas eu d'autres nominations ou auto-nominations et les nominations ont pris fin;

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner M. Joe Ortona à titre de représentant au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM).

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-11-13-10

11. Nomination d'un ou d'une substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)

ATTENDU QUE M. Joe Ortona a été désigné à titre de représentant au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal par le conseil des commissaires, le 13 novembre 2024, conformément à la résolution numéro 24-11-13-10;

ATTENDU QU'une ou un substitut peut être désigné par le conseil des commissaires au CGTSIM;

Le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un membre substitut :

M^{me} Maria Corsi propose la candidature de M^{me} Paula Kilian, qui accepte la nomination;

Il n'y a pas eu d'autres nominations ou auto-nominations et les nominations ont pris fin;

| | |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <p>IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner M^{me} Paula Kilian à titre de membre substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-11-13-11</u></p> |
| 12. | <p><u>ACSAQ – 2024-2025</u></p> <p><u>12.1 Nomination au comité exécutif</u></p> <p>Ce point a été supprimé.</p> <p><u>12.2 Nominations au conseil d'administration</u></p> <p>ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a invité ses commissions scolaires membres à soumettre des candidatures pour des postes au sein du conseil d'administration de l'ACSAQ;</p> <p>M^{me} Maria Corsi propose la candidature de M^{me} Chelsea Craig, qui accepte la nomination;</p> <p>Il n'y a pas eu d'autres nominations ou auto-nominations et les nominations ont pris fin;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M^{me} Chelsea Craig soit nommée au conseil d'administration de l'ACSAQ pour la durée restante du mandat 2024-2025.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-11-13-12.2</u></p> |
| 13. | <p><u>Rémunération des commissaires</u></p> <p>ATTENDU QUE le décret n° 1216-2024, daté du 14 août 2024, établit les nouveaux paramètres aux fins du calcul de la rémunération globale maximale des commissaires scolaires pour l'année scolaire 2024-2025;</p> <p>ATTENDU QUE lesdits paramètres de rémunération comprennent une composante déterminée par l'équivalent temps plein de l'effectif scolaire aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle;</p> <p>ATTENDU QUE la rémunération globale maximale des commissaires scolaires pour 2024-2025 est de 140,473 \$, la répartition de cette enveloppe étant déterminée par le conseil;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la rémunération annuelle des commissaires de la CSEM soit appliquée, tel qu'indiqué dans la documentation soumise lors de la réunion.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'autorisation soit donnée aux Services financiers de prendre les mesures nécessaires pour refléter la rémunération totale pour 2024-2025 dans le budget annuel.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-11-13-13</u></p> |

| | |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14. | <p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 52.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-11-13-14</u></p> |
| | <p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p>_____</p> <p>M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p> |